

# Conseil d'Orientation de la Vie Associative (COVA)

Plus de 250 associations sont présentes à Béthune. Afin de soutenir leur participation à l'animation de la Ville et de leur offrir un espace d'expression, la Municipalité a créé le Conseil d'Orientation de la Vie Associative (COVA).



La Ville de Béthune a mis en place une instance consultative de la vie associative : le COVA (Conseil d'Orientation de la Vie Associative). Cette instance permet aux associations d'exprimer leurs besoins, leurs envies et de participer à l'animation et aux projets de la Ville.

## Qu'est-ce que le COVA ?

Le COVA est une instance représentative du tissu associatif de Béthune. Il est composé de membres d'associations béthunoises et est coordonné par les services de la Ville.

## Les associations membres du COVA

Le vendredi 26 mars 2021, un tirage au sort a eu lieu afin de renouveler les membres du Conseil d'Orientation de la Vie Associative (COVA) dans chaque domaine.



### Solidarités

APF

### Sports

La Jeunesse  
béthunoise

### Culture et animations

Danse Animation  
Hauts de France

### Engagement citoyen

ASORBE

Association du quartier du  
Mont Sans Pareil

ABSL

Béthune Partage

Judo ACAMA  
Béthune

Futsal Club  
béthunois

Béthune  
Athlétisme

ALIM

Femmes et  
perspectives

Compagnie Nautique

UNORAB

Femmes solidaires  
pour la Paix

Amicale des  
décorés du travail

## Qui compose le COVA ?

- › 16 représentants d'associations qui siègent pour 3 ans (renouvelable une fois)
- › 6 élus municipaux de référence
- › 4 secteurs représentatifs : solidarités, sports, culture et animations, engagement citoyen
- › 1 service municipal dédié à la coordination, à l'animation et à la logistique

## Quelles sont ses missions ?

- › Proposer, animer et coordonner des événements liés au secteur associatif (semaine du bénévolat, semaine associative, conférences...)
- › Émettre des propositions sur les conditions de mise à disposition de matériel et de locaux de la part de la Ville
- › Travailler sur des programmes de formation des bénévoles
- › Animer des rencontres autour de différents sujets de réflexion
- › Mettre en place de nouveaux outils de communication

## Comment fonctionne le COVA ?

- › Une réunion plénière par mois, sur invitation des services de la Ville
- › Des sujets débattus et votés
- › Ni président, ni trésorier, ni secrétaire, le COVA fonctionne de manière collective et horizontale
- › Chacun dispose d'un droit de parole équivalent
- › Le COVA émet des préconisations et des souhaits d'actions étudiés ensuite par la Municipalité
- › Des ateliers thématiques spécifiques

Lun : 9h > 17h  
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Tél. : 0321630000  
Fax :  
[mairie@ville-bethune.fr](mailto:mairie@ville-bethune.fr)